economiesuisse

Réforme surchargée de la prévoyance-vieillesse

Longtemps annoncée, la réforme de la prévoyance-vieillesse a été mise en consultation. economiesuisse se réjouit que le Conseil fédéral ait reconnu la nécessité d'agir dans ce domaine. Les mesures proposées ne sont toutefois pas équilibrées et prévoient de fortes hausses d'impôts. Sous cette forme, le projet proposé pourrait connaître le même destin que la révision de l'AI 6b.
Compte tenu de l'évolution démographique, la réforme de la prévoyance-vieillesse constitue l'un des plus grands défis de ces prochaines années. Faute d'une élaboration et d'une mise en œuvre rapides de sa réforme, l'AVS pourrait présenter des chiffres rouges en l'espace de quelques années seulement. Le cas échéant, elle pèserait tôt ou tard lourdement sur le budget de la Confédération. La réforme du conseiller fédéral Alain Berset n'est pas de nature à enrayer cette évolution. Elle inclut tant de mesures disparates qu'elle pourrait échouer devant le Parlement déjà. Le peuple attendrait en vain la nécessaire réforme de la prévoyance-vieillesse. En outre, c'est par le biais de recettes supplémentaires, autrement dit de nouvelles hausses d'impôts, que les assurances sociales concernées devraient être assainies. economiesuisse ne peut soutenir un tel cadre de réforme.

Une appréciation globale de la réforme de la prévoyance-vieillesse est nécessaire, mais sans pour autant emballer simultanément chaque mesure proposée dans un énorme paquet. Il s'agit plutôt de prioriser les mesures en fonction de leur importance et de leur urgence, puis de les mettre en œuvre séparément. Ainsi, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et la flexibilisation de l'âge de la retraite en général devraient être empoignées et introduites rapidement. Du point de vue de l'économie, il conviendrait également d'élaborer en priorité une sorte de frein à l'endettement – respectivement des mécanismes d'intervention –

pour l'AVS. En cas d'échec des autres mesures de la réforme, de tels mécanismes permettraient d'éviter un désastre financier. Il ne faut pas oublier qu'avec l'AVS, on se meut dans une toute autre dimension financière qu'avec l'AI, dont la révision avait finalement échoué à cause d'un tel paquet global.

Faute de réforme, l'AVS présentera jusqu'en 2030 des déficits annuels de plus de 8,6 milliards de francs et sera lourdement endettée. C'est pourquoi les mesures de la réforme de la prévoyance- vieillesse doivent absolument faire l'objet d'une priorisation. Il faudra notamment équilibrer économies et recettes supplémentaires. Des hausses d'impôts ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes structurels. Il importe également d'associer étroitement l'économie à l'élaboration de cette grande réforme.

Voir aussi les communiqués de presse de l'Union patronale suisse